

Commune de SIGOULES-ET-FLAUGEAC

**Ouverture d'une enquête publique relative au recensement des
chemins ruraux de la commune
de SIGOULES-ET-FLAUGEAC**

ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 12 mai 2025 à 09 H 00 au lundi 26 mai 2025 à 17 H 00

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Destinataire :

Monsieur le maire
De la commune de
Sigoules-et-Flaageac

Jean Luc GUILLAUMEAU
commissaire enquêteur
24130 LA FORCE

LA FORCE le 28 mai 2025

OBJET : Procès-verbal de synthèse des observations

REFERENCE : article R 123-18 du code de l'environnement

Monsieur le maire

Veillez trouver ci-joint le procès-verbal de synthèse des observations et ses pièces jointes.

Conformément aux prescriptions des art.123-18 et 123-19 du Code de l'environnement, le Commissaire établit une synthèse des observations recueillies auprès du public afin d'en porter le contenu à la connaissance du Maître d'ouvrage.

Le Commissaire enquêteur établit 2 exemplaires du Procès-verbal qui seront signés conjointement et par le Maître d'ouvrage et par le Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur rencontre le Maître d'ouvrage sous huitaine sur convocation en son siège, (document dématérialisé transmis par mail à s.general@sigoules-et-flaageac.fr)

Un exemplaire dématérialisé est remis au Maître d'ouvrage contre accusé de réception.

Conformément à l'art.R123-18 du Code de l'Environnement, le Maître d'ouvrage dispose d'un délai de 15 jours francs pour formuler ses observations et ses réponses sous forme d'un mémoire en réponse.

Le procès-verbal des observations doit permettre au responsable du projet d'avoir une bonne connaissance des préoccupations et suggestions du public. Il est aussi le moyen pour le commissaire-enquêteur de lui faire part, à l'issue de l'enquête publique, des différentes interrogations nées de son analyse du dossier et des observations recueillies.

La demande de recensement des chemins ruraux porte sur l'ensemble des pièces réglementaires du dossier d'enquête.

Par le procès-verbal de synthèse, le commissaire-enquêteur sollicite les observations en réponse du demandeur sur les différents points soulevés par les intervenants sous réserve qu'ils aient un rapport direct voire indirect avec le sujet de l'enquête.

Cette enquête publique a fait l'objet de l'arrêté municipale n° 2025-35 du 07 avril 2025 fixant la durée de l'enquête durant 15 jours consécutifs du lundi 12 mai 2025 à 09 heures 00 au lundi 26 avril 2025 à 17 heures 00.

Les permanences se sont déroulées selon le calendrier figurant ci-dessous, dans la salle de Justice et de Paix de la mairie de SIGOULES et FLAUGEAC.

Enquête publique relative au recensement des chemins ruraux de la commune de SIGOULES ET FLAUGEAC
Arrêté municipal commune de Sigoules et Flaugeac numéro 2025-035 du 07 avril 2025

DATES LIEUX	HORAIRES
Lundi 12 mai 2025 Mairie de SIGOULES ET FLAUGEAC	De 09H00 à 12H00
Lundi 16 mai 2025 Mairie de SIGOULES ET FLAUGEAC	De 14H00 à 17H00

Le public avait la possibilité de consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à la disposition du public dans la mairie de SIGOULES ET FLAUGEAC durant les horaires d'ouverture, lundi de 09H00 à 12H00, mardi de 09H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00, mercredi 09H00 à 12H00, jeudi 09H00 à 12H00 et vendredi 09H00 à 12H00 et 14H à 17H00.

Les observations pouvaient également être adressées :

- par voie postale : Monsieur Jean Luc GUILLAUMEAU commissaire enquêteur – enquête publique BP 9, 40 route d'Uffer 24240 SIGOULES ET FLAUGEAC.

- ou par voie électronique à l'adresse : s.general@sigoules-et-flaugeac.fr

J'ai procédé le lundi 16 mai 2025 à 17 heures 00, à l'issue de l'enquête, à la clôture du registre déposé à la mairie de SIGOULES ET FLAUGEAC .

La participation du public a été assez soutenue lors de la première permanence et moindre lors de la deuxième.

DATES	HORAIRES	Nombre de personnes reçues ou venues déposer
Lundi 12 mai 2025	09H00 à 12H00	13
Lundi 26 mai 2025	14H00 à 17H00	3
En dehors des permanences	/	6
TOTAL		22

Durant mes permanences 16 personne sont venues pour poser des questions, se renseigner, consulter le dossier ou déposer des observations.

7 observations, répertoriées de R1 à R7 ont été déposées sur le registre d'enquête.

13 observations ont fait l'objet de courriers déposés directement à la mairie, 10 observations ont été envoyées par mail .

Le registre d'enquête publique et la totalité des observations sont joints en copie du présent document.

6 Personnes se sont déplacées en mon absence pour déposer 4 observations sur le registre.

RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS RECUEILLIES									
	REGISTRE			COURRIERS			COURRIELS		
	Favorable	Neutre	défavorable	Favorable	Neutre	défavorable	Favorable	Neutre	défavorable
	6	1	0	8	5	0	9	1	0
Partiel	7			13			10		
TOTAL	30								

	Favorable	Défavorable	Sans avis	TOTAL
Nombre total d'avis	23	0	7	2

NOTA : les observations répertoriées sans avis, sont des demandes de changement d'assiette, ou d'aliénation ou de modification.

OBSERVATIONS DÉPOSÉES PAR LE PUBLIC SUR LE REGISTRE :

R1 : Mme RAYNAUD le 12 mai 2025

J'utilise les chemins ruraux pour y faire différentes balades sur les communes et souhaite qu'ils puissent être libres à la circulation équestre et pédestre « Gué La Besagne.

R2 : M et Mme GOURDON le 12 mai 2025

Nous sommes passés ce jour pour demander l'aliénation des chemins ruraux qui traversent notre propriété.

R3 : Frédéric Non illisible le 13 mai 2025

Habitant la commune et marcheur, je souhaite voir SIGOULES devenir un attrait pour la marche la découverte de cette belle région. L'ouverture à de nouveaux lieux de randonnée avec chemins ruraux réhabilités et entretenus.

R4 : M SPADOTTO Yves et Mme ETIENNE Bernadette le 15 mai 2025

Monsieur, j'habite sur SIGOULES et FLAUGEAC, nous faisons des randonnées avec la confrérie du raisin d'or de SIGOULES et nous souhaiterions que les chemins ruraux ne soient pas fermés ou vendu à des tiers notamment celui de la Gardonnnette et des Poujailles sur SIGOULES et les Fontanelles sur FLAUGEAC. Vous remerciant de prendre en compte notre demande.

R5 : M et Mme GOLYHSKI le 16 mai 2025

Nous approuvons l'initiative de la commune pour rechercher la maîtrise de son patrimoine et notamment celle des chemins communaux faisant partie de la richesse de notre terroir.
 Nous approuvons également toute démarche juridique pour y parvenir.

R6 : M Michel ZAVATTIN résident à FLAUREAC le 20 mai 2025

Suite au recensement des chemins ruraux, je signal l'obstruction des chemins 112 - 113, 114, 99
 Merci

R7 : Mr et Mme SCHEUBER Jean

Nous sommes pour la réhabilitation des chemins permettant la circulation dans notre belle campagne (intéressants 38, 2, 58, 54.

Murielle PEYRONNET adepte de la marche

56 pas trouvé, plus tôt humide, 2 très intéressant, 12 attention au chien.

Mention du commissaire enquêteur: Observation de Mme PEYRONNET déposée par Mme SCHUEBER

OBSERVATIONS REMISES PAR COURRIER A LA MAIRIE :

C1 M et Mme GOURDON EARL de Traclin

A l'attention de M le maire

Suite à l'enquête publique concernant les chemins ruraux nous demandons la visite sur le terrain du commissaire enquêteur afin de demander l'aliénation des chemins traversant notre propriété pour la majorité exploités en agriculture depuis plus de 30 ans, non entretenus et non usité comme chemin, à savoir les chemins numéro 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 12 et 16.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

C2 Béatrix MONIER le 19 mai 2025

Monsieur le commissaire enquêteur.

Je demande, dans le cadre de votre enquête publique relative au recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de Sigoules et Flaugeac, que tous les chemins ruraux qui sont aliénés par les propriétaires riverains soient réouverts et entretenus par la collectivité afin d'en permettre l'usage pour toutes les activités de promenade, randonnée et découverte de l'environnement.

Je mentionne, en particulier, les chemins de la Gardonnette, des Poujouilles et des Fontenelles.

Je vous remercie pour votre travail dans le cadre de cette enquête et vous prie d'agréer mes salutations.

C3 Noël MONIER le 19 mai 2025

Monsieur le commissaire enquêteur.

Je demande, dans le cadre de votre enquête publique relative au recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de Sigoules et Flaugeac, que tous les chemins ruraux qui sont aliénés par les propriétaires riverains soient réouverts et entretenus par la collectivité afin d'en permettre l'usage pour toutes les activités de promenade, randonnée et découverte de l'environnement.

Je mentionne, en particulier, les chemins de la Gardonnette, des Poujouilles et des Fontenelles.

Je vous remercie pour votre travail dans le cadre de cette enquête et vous prie d'agréer mes salutations.

C4 M et Mme Bernard Aline JARRY-LACOMBE le 19 mai 2025

Monsieur

Habitant à Lestignac, 136 chemin de l'Église de Lestignac, nous demandons dans le cadre de votre enquête d'utilité publique, relative au recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de Sigoules et Flaugeac, que tous les chemins ruraux qui sont aliénés par les propriétaires

riverains soient réouverts et entretenus par la collectivité afin d'en permettre l'usage pour toutes activités de promenade, randonnée et découverte de l'environnement. Nous mentionnons en particulier les chemins de la Gardonnette, ceux des Poujouilles et ceux des Fontenelles.
Nous vous remercions pour votre travail dans le cadre de cette enquête et vous assurons de tout notre respect.

C6 Marie JARRY-LACOMBE le 20 mai 2025

Monsieur

Séjournant régulièrement chez nos parents M et Mme JARRY-LACOMBE 136 chemin de l'Église de Lestignac à SIGOULES, nous demandons dans le cadre de votre enquête d'utilité publique, relative à au recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de Sigoules et Flaugeac, que tous les chemins ruraux qui sont aliénés par les propriétaires riverains soient réouverts et entretenus par la collectivité afin d'en permettre l'usage pour toutes activités de promenade, randonnée et découverte de l'environnement.

Nous mentionnons en particulier les chemins de la Gardonnette, ceux des Poujouilles et ceux des Fontenelles.

Nous vous remercions pour votre travail dans le cadre de cette enquête et vous assurons de tout notre respect.

C7 Luc JARRY-LACOMBE Non daté enregistré le 26 mai 2025 en mairie

Monsieur

Séjournant régulièrement chez nos parents M et Mme JARRY-LACOMBE 136 chemin de l'Église de Lestignac à SIGOULES, nous demandons dans le cadre de votre enquête d'utilité publique, relative à au recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de Sigoules et Flaugeac, que tous les chemins ruraux qui sont aliénés par les propriétaires riverains soient réouverts et entretenus par la collectivité afin d'en permettre l'usage pour toutes activités de promenade, randonnée et découverte de l'environnement.

Nous mentionnons en particulier les chemins de la Gardonnette, ceux des Poujouilles et ceux des Fontenelles.

Nous vous remercions pour votre travail dans le cadre de cette enquête et vous assurons de tout notre respect.

Très cordialement

C9 Luc JARRY-LACOMBE Non daté enregistré le 22 mai 2025 en mairie

Monsieur

Séjournant régulièrement chez nos parents M et Mme JARRY-LACOMBE 136 chemin de l'Église de Lestignac à SIGOULES, nous demandons dans le cadre de votre enquête d'utilité publique, relative à au recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de Sigoules et Flaugeac, que tous les chemins ruraux qui sont aliénés par les propriétaires riverains soient réouverts et entretenus par la collectivité afin d'en permettre l'usage pour toutes activités de promenade, randonnée et découverte de l'environnement.

Nous mentionnons en particulier les chemins de la Gardonnette, ceux des Poujouilles et ceux des Fontenelles.

Nous vous remercions pour votre travail dans le cadre de cette enquête et vous assurons de tout notre respect.

Très cordialement

C10 Antoine JARRY-LACOMBE le 20 mai 2025

Monsieur

Séjournant régulièrement chez nos parents M et Mme JARRY-LACOMBE 136 chemin de l'Église de Lestignac à SIGOULES, nous demandons dans le cadre de votre enquête d'utilité publique, relative à au recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de Sigoules et Flaugeac, que tous les chemins ruraux qui sont aliénés par les propriétaires riverains soient réouverts et entretenus par la collectivité afin d'en permettre l'usage pour toutes activités de promenade, randonnée et découverte de l'environnement.

Nous mentionnons en particulier les chemins de la Gardonnette, ceux des Poujouilles et ceux des Fontenelles.

Nous vous remercions pour votre travail dans le cadre de cette enquête et vous assurons de tout notre respect.

Bien cordialement

C11 le 20 mai 2025

SCI LE PEY Christiane TRENY

Monsieur le maire

Nous avons pu rencontrer Monsieur GUILLAUMEAU le 12 mai à la mairie. Suite à ses conseils nous venons vers vous afin de vous donner quelques précisions concernant :

Le chemin numéro 24 qui conduit à notre domicile : 153 impasse le Pey à Flaugeac et dont sa longueur est de 153 m.

Ce chemin s'est fortement dégradé au fur et à mesure des très fortes pluies répétées.

De plus nous avons de nouveaux voisins qui ont réalisés de gros travaux d'accès vers leur propriété afin de créer un parking qui longe le dit chemin. Pour ce faire des camions de 35/40 tonnes sont venus et on amplifiés les dégradations ; il nous a été réalisé deux tranchées de drainage traversant le chemin. Notez bien que nous comprenons cela.

Par ailleurs nous vous informons que sur toute sa longueur, des ornières profondes et importantes se sont creusées au fil du temps dues également aux passages répétés de gros engins agricoles. Évidemment cela provoque un « monticule de terre et d'herbe » en son milieu et cela menace l'intégrité des voitures à tous passages, autant les nôtres que celles des visiteurs ainsi que des véhicules médicaux. Le dessous des voitures touche sérieusement et représente un danger mécanique dont les conséquences financières seraient préjudiciables à la commune.

Il n'est donc pas carrossable !!

Votre adjoint, monsieur PROUILLAC est venu et à confirmé cet état.

Par ailleurs également, l'entretien habituel du chemin n'est pas fait concernant ses bas côtés : l'herbe haute de part et d'autre n'est pas coupée, contrairement à ce qui est fait sur la route... est-ce un oubli ?

Par cette lettre et conseillés par monsieur GUILLAUMEAU, nous vous demandons d'intervenir promptement afin de résoudre ce problème qui s'amplifie de jour en jour à cause du ruissellement des eaux pluviales.

Avec nos remerciements anticipés.

C12 le 20 mai 2025

SCI LE PEY Jean Louis PUECH

Monsieur le maire

Nous avons pu rencontrer Monsieur GUILLAUMEAU le 12 mai à la mairie. Suite à ses conseils nous venons vers vous afin de vous donner quelques précisions concernant :

Le chemin numéro 24 qui conduit à notre domicile : 153 impasse le Pey à Flaugeac et dont sa longueur est de 153 m.

Ce chemin s'est fortement dégradé au fur et à mesure des très fortes pluies répétées.

De plus nous avons de nouveaux voisins qui ont réalisés de gros travaux d'accès vers leur propriété afin de créer un parking qui longe le dit chemin. Pour ce faire des camions de 35/40 tonnes sont venus

et on amplifiés les dégradations ; il nous a été réalisé deux tranchées de drainage traversant le chemin. Notez bien que nous comprenons cela.

Par ailleurs nous vous informons que sur toute sa longueur, des ornières profondes et importantes se sont creusées au fil du temps dues également aux passages répétés de gros engins agricoles. Évidemment cela provoque un « monticule de terre et d'herbe » en son milieu et cela menace l'intégrité des voitures à tous passages, autant les nôtres que celles des visiteurs ainsi que des véhicules médicaux. Le dessous des voitures touche sérieusement et représente un danger mécanique dont les conséquences financières seraient préjudiciables à la commune.

Il n'est donc pas carrossable !!

Votre adjoint, monsieur PROUILLAC est venu et a confirmé cet état.

Par ailleurs également, l'entretien habituel du chemin n'est pas fait concernant ses bas côtés : l'herbe haute de part et d'autre n'est pas coupée, contrairement à ce qui est fait sur la route... est-ce un oubli ?

Par cette lettre et conseillé par monsieur GUILLAUMEAU, nous vous demandons d'intervenir promptement afin de résoudre ce problème qui s'amplifie de jour en jour à cause du ruissellement des eaux pluviales.

Avec nos remerciements anticipés.

C13 le 22 mai 2025

M MESCLON Pierre

Monsieur le maire

Propriétaire en indivision d'une propriété se situant Fon de L'Ourm et dans le cadre de l'enquête publique sur le recensement des chemins ruraux, je vous demande l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 15.

Ce chemin traverse 3 de nos parcelles C14, C15 et D 58 et je l'entretiens depuis de nombreuses années.

De plus il n'a jamais été emprunté par les randonneurs.

Merci de bien vouloir prendre en compte ma demande.

C14 le 22 mai 2025

M et Mme PROUILLAC

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Nous habitons à l'année sur la commune de SIGOULES ET FLAUGEAC et nous demandons dans le cadre de l'enquête publique, relative au recensement des chemins ruraux de la commune que tous les chemins ruraux qui sont aliénés par les propriétaires riverains soient réouverts et entretenus par la collectivité afin d'en permettre l'usage pour les randonnées et la découverte de l'environnement.

Nous pensons en particulier aux chemins de la Gardonnette, des Poujuilles et des Fontenelles.

Nous vous remercions pour votre travail dans le cadre de cette enquête.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

OBSERVATIONS ADRESSEES PAR COURRIEL A LA MAIRIE :

C 5 le 19 mai 2025

Aline Jarry-Lacombe

Monsieur

Habitant à Lestignac, 136 chemin de l'Église de Lestignac, nous demandons dans le cadre de votre enquête d'utilité publique, relative au recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de Sigoules et Flaageac, que tous les chemins ruraux qui sont aliénés par les propriétaires riverains soient réouverts et entretenus par la collectivité afin d'en permettre l'usage pour toutes activités de promenade, randonnée et découverte de l'environnement. Nous mentionnons en particulier les chemins de la Gardonnette, ceux des Poujuilles et ceux des Fontenelles.

Nous vous remercions pour votre travail dans le cadre de cette enquête et vous assurons de tout notre respect.

C8 le 25 mai 2025

M Philippe GUERINEL

Séjournant à Sigoules et Flaugeac, nous demandons dans le cadre de votre enquête d'utilité publique, relative au recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de Sigoules et Flaugeac, que tous les chemins ruraux qui sont aliénés par les propriétaires riverains soient réouverts et entretenus par la collectivité afin d'en permettre l'usage pour toutes activités de promenade, randonnée et découverte de l'environnement. Nous mentionnons en particulier les chemins de la Gardonnnette, ceux des Poujouilles et ceux des Fontenelles.

Nous vous remercions pour votre travail dans le cadre de cette enquête et vous assurons de tout notre respect.

C15 21 mai 2025

Laurence Hankel

Bonjour

Je souhaite par ce message vous informer que je suis enthousiaste à l'idée de ce projet de réouverture des chemins ruraux. En effet, la randonnée est aujourd'hui une activité très pratiquée par toute les générations. L'activité physique est un enjeu primordial pour notre santé à tous. La marche à pied est ouverte à tous car peu coûteuse car elle ne nécessite pas de matériel.

C'est pour cette raison que je pense qu'il est indispensable que tous les chemins communaux redeviennent accessibles et ouverts à tous.

Merci à vous, cordialement.

C16 22 mai 2025

M HERMITTE

Voici la liste des chemins que nous souhaitons conserver :

84, 85 réduction chemin par agriculteur, 92 chemin encaissé passage moto/ravinements, 93, 95, 97 chemin à remettre en état (passage tracteur, ornières 60 cm), 99 chemin annexé par un agriculteur, 101.
Cordialement

C17 22 mai 2025

SCI LE PEY Christiane TRENY et Jean Louis PUECH

Monsieur le maire

Nous avons pu rencontrer Monsieur GUILLAUMEAU le 12 mai à la mairie. Suite à ses conseils nous venons vers vous afin de vous donner quelques précisions concernant :

Le chemin numéro 24 qui conduit à notre domicile : 153 impasse le Pey à Flaugeac et dont sa longueur est de 153 m.

Ce chemin s'est fortement dégradé au fur et à mesure des très fortes pluies répétées.

De plus nous avons de nouveaux voisins qui ont réalisés de gros travaux d'accès vers leur propriété afin de créer un parking qui longe le dit chemin. Pour ce faire des camions de 35/40 tonnes sont venus et on amplifiés les dégradations ; il nous a été réalisé deux tranchées de drainage traversant le chemin. Notez bien que nous comprenons cela.

Par ailleurs nous vous informons que sur toute sa longueur, des ornières profondes et importantes se sont creusées au fil du temps dues également aux passages répétés de gros engins agricoles. Évidemment cela provoque un « monticule de terre et d'herbe » en son milieu et cela menace l'intégrité des voitures à tous passages, autant les nôtres que celles des visiteurs ainsi que des véhicules médicaux. Le dessous des voitures touche sérieusement et représente un danger mécanique dont les conséquences financières seraient préjudiciables à la commune.

Il n'est donc pas carrossable !!

Votre adjoint, monsieur PROUILLAC est venu et à confirmé cet état.

Par ailleurs également, l'entretien habituel du chemin n'est pas fait concernant ses bas côtés : l'herbe haute de part et d'autre n'est pas coupée, contrairement à ce qui est fait sur la route... est-ce un oubli ?

Par cette lettre et conseillé par monsieur GUILLAUMEAU, nous vous demandons d'intervenir promptement afin de résoudre ce problème qui s'amplifie de jour en jour à cause du ruissellement des eaux pluviales.

Avec nos remerciements anticipés.

C 18 22 mai 2025

Laurence Hankel

Bonjour

Je souhaite par ce message vous informer que je suis enthousiaste à l'idée de ce projet de réouverture des chemins ruraux. En effet, la randonnée est aujourd'hui une activité très pratiquée par toute les générations. L'activité physique est un enjeu primordial pour notre santé à tous. La marche à pied est ouverte à tous car peu coûteuse car elle ne nécessite pas de matériel.

C'est pour cette raison que je pense qu'il est indispensable que tous les chemins communaux redeviennent accessibles et ouverts à tous.

Merci à vous, cordialement.

Nota : Doublon courrier déjà enregistré en C15

C 19 le 22 mai 2025

Mme LECINA Nicole

Monsieur le maire

Je suis propriétaire de la parcelle C 318 située sentier des Ecoliers.

Il y a quelques années, a été creusé une tranchée sur ma propriété afin de faire passer une canalisation d'assainissement collectif sans mon autorisation. Ces travaux avaient été demandés par la mairie et nous en avons eu connaissance à notre retour sur Sigoules et Flaageac.

A la suite de cela il avait été convenu oralement avec la municipalité de l'époque qu'en échange de la servitude de passage sur mon terrain, il nous soit aliéné une partie du chemin n° 57 se situant à l'arrière de notre maison, comme indiqué sur le plan.

A ce jour aucune démarche de cession n'a été effectuée.

Dans le cadre de l'enquête publique relative au recensement des chemins ruraux, je vous demande donc la régularisation de cette affaire et que me soit aliéné une partie du chemin numéro 57.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

C 20 le 23 mai 2025

Nicolas MONIER

Je soutiens la démarche de réouverture des chemins ruraux de la commune qui permettrait notamment de retrouver un accès aux vallons et permettre ainsi de belles promenades.

C 21 le 25 mai 2025

Peter Lüders

Bonjour

Les chemins communaux font partie de notre héritage communal !

C'est pour cette raison que je souhaite que TOUS les chemins communaux seront ouverts aussi bien pour les habitants comme pour les touristes pour découvrir la beauté et le charme de la nature de notre commune.

Pour faire profiter à tout le monde de cette possibilité , il est évident que les agriculteurs, vignerons

etc. débroussaillent et ramènent ces chemins dans leurs états avant, propres et accessibles.
 Pour la suite je plaide que c'est la commune qui a la charge d'entretenir et garder en bon état ces chemins. Les agriculteurs, vignerons etc. qui utilisent ces chemins pour leur travail ont la responsabilité et l'obligation de respecter leur bon état.
 Au cas où ils dégradent l'état des chemins, la mairie aura l'obligation de remettre les chemins en bon état en facturant les responsables.
 L'exemple typique de ce cas est le chemin communal au croisement avec l'impasse de Fon de L'ourme.
 En espérant les choses se fassent comme souhaitées, meilleurs salutations.

C 22 le 26 mai 2025

Anja LUDERS

Dans le cadre de l'enquête sur la réouverture des chemins communaux je suis pour l'ouverture de tous les chemins communaux répertoriés par le conseil municipale.

Bien à vous

C 23 le 26 mai 2025

DE NARDI Jean Marie et Nathalie

Nous souhaitons la réouverture de tous les chemins communaux.

SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES ISSUE DES OBSERVATIONS

Référence de l'observation	Motif de l'observation	Réurrence observation
R1	Chemin rural interrompu « Gué de la Besagne »	1
RI - R3- R4 -R5 R 7 - C2 - C3 - C4 - C5 - C6 -C7 - C8 - C9- C10 C14 - C15 - C18 - C20 - C21 - C 22 - C23	Réhabilitation de l'ensemble des chemins, usage public et entretien de tous ceux existants	21
R4 - C2 - C3 - C4 - C5 - C6 - C7 - C8 - C9 C10 - C14	Préservation des chemins de la Gardonette, des Pougouilles et des Fontanelles	11
R6	Obstruction des chemins 112 le Peyrat Est, 113 Le Grand Roc, 114 Peytirat Ouest et 99 chemin de l'église	1
C 16 - C 21	Remise en état chemin 97 chemin Henry IV, 92 le caillou chemin barrés par riverain 85 chemin des Fontaines, 99 chemin de l'église	2 (Fon de l'ourme)

DEMANDE DE DÉPLACEMENT SUR PLACE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR		
Identification	Lieu	Motif
R2 M et Mme GOURDON	Centre équestre Traclin	Demandes d'aliénations
C1 M et Mme GOURDON	Chemin 1 chemin des Meuniers, 2 le Fougeyral, 3 chemin du Paysse, 4 le Tuquet, 5, 6 chemin de la Nouaille, 7 chemin des Bergers, chemin le Gadail, 16 chemin de la Borie	Demandes d'aliénations
C11 - C12 - C17 M PUECH Jean Louis Mme TRENY Christiane	Chemin 24 (sans nom) à impasse le Pey	Chemin dégradé non entretenu
C13 MESCLOP Pierre	Chemin n° 14 Fon de l'Ourme	Demande d'aliénation
C19 Mme LECINA Nicole	Chemin 57, chemin du Blazy	Demande d'aliénation

CLOTURE

J'envisage de me rendre sur place pour les demandes d'aliénation ou problème signalés et notamment sur les endroits signalés dans les observations posant problème ou sur les endroit particulièrement signalés comme les chemins de la Gardonnette, des Poujouilles et des Fontanelles.

Fait et clos à LA FORCE le 29 mai 2025

Jean Luc GUILLAUMEAU commissaire enquêteur

ANNEXES :

- Copie registre d'enquête publique
- Copies des observations remises en mairie ou transmises par courriels